

COMMUNE DE THIVENCELLE



DEPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

PROCES VERBAL **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2013**

L'an deux mil treize, le quatre du mois de décembre à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur DUBRULLE José, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Nombre de conseillers Présents : 10

Nombre de votants : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/11/2013

PRESENTS : Ms. DUBRULLE José - LECERF Sébastien – DENIS Eric - LEFEBVRE Christophe - JANIKOWSKI Jean Luc - SZALKOWSKI Loïc
Mme DESCAMPS Béatrice – DUBRULLE Isabelle - MARECHAL Carole – LEGGETT Marie Thérèse

REPRESENTES : NEANT

ABSENTS : Ms. CELISSE Daniel – GLOBEZ Stephan
Mme KRZYKAWSKI Annabelle

EXCUSES : NEANT
(SANS PROCURATION)

Secrétaire de séance : Mme DESCAMPS Béatrice

**_*_

1 – COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/10/2013

Aucun commentaire n'est entendu. Le compte rendu est accepté à l'unanimité.

2 – DROIT DE PRIORITE SUR LES TERRAINS DES VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Par courrier du 14 octobre 2013, France Domaine a sollicité la commune pour l'acquisition d'un terrain cadastré section A 20- A 518 – A 582 – A583 d'une superficie totale de 72 515 m² et pour un prix de vingt- neuf mille euros (29 000 €) dans le cadre de son droit de priorité défini à l'article L.240-1 du code de l'urbanisme.

Compte-tenu de l'intérêt du maintien de cette activité de loisirs sur la commune, il est proposé d'exercer ce droit de priorité. Cette action contribue au maintien et au développement sur son territoire d'un équipement sportif à rayonnement national, à l'origine de manifestations de grande envergure tout au long de l'année et qui contribue de ce fait au développement du tourisme sportif et à l'entretien d'activités associatives et économiques locales.

Sur ces bases, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'exercer son droit de priorité pour l'acquisition du terrain cadastré section A 20- A 518 – A 582 – A583 d'une superficie totale de 72 515 m² et pour un prix de vingt- neuf mille euros (29 000 €)
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition auprès de France Domaine et les documents afférents
- D'inscrire la dépense au budget 2014.

3 – MODIFICATIONS DES STATUTS DU SIVOM

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu en date du 26 novembre 2013, sur lequel le SIVOM de CRESPIN, QUIEVRECHAIN, SAINT AYBERT, THIVENCELLE a sollicité la commune pour statuer sur les modifications des statuts pour les compétences intercommunales.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur les modifications des statuts du SIVOM pour les compétences intercommunales.

4 – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Afin d'optimiser au mieux la réforme des rythmes scolaires et après concertation avec le comité de parents d'élèves et l'école, il a été décidé de mettre en place 1h30 d'activités périscolaires les mardis et jeudi de 15h45 à 17h15.

4 – VENTE DE LA SALLE COURTINAT

Suite à l'évaluation des domaines en date du 25 septembre 2013 de la salle Courtinat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre en vente cet immeuble au prix de la valeur vénale de 33.000€.

TARIF ALSH 2014 VACANCES SCOLAIRES DE FEVRIER – PAQUES – TOUSSAINT

Considérant les charges envisagées pour le bon fonctionnement de l'ALSH, Madame DESCAMPS Béatrice présente les tarifs des participations familiales susceptibles d'être demandées pour toutes les petites vacances de l'année 2014 (hiver, Pâques, Toussaint) pour les 6-12 ans et pour les adolescents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider les tarifs pour l'ALSH pour l'année 2014 comme ci-dessous :

Nombre d'enfants dans la famille	Tarif par enfant 6-12		
	non imposable	imposable	extérieur
1	18.00 €	19.00 €	22.00 €
2	16.00 €	17.00 €	20.00 €
3	14.00 €	15.00 €	18.00 €
4 et +	12.00 €	13.00 €	16.00 €

TARIF ADOLESCENT (13 ans et +) / SORTIE

	Thivencelle	extérieur
PATINOIRE	5.00 €	6.00 €
LASER GAME	7.00 €	8.00 €
CINEMA BOWLING JORKYBALL ACCROBRANCHES	6.00€	7.00 €
KARTING 30 MN	17.00 €	20.00 €
BOWLING	5.00 €	7.00 €
INQUEST PAINTBALL	25.00€	25.00€

CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que dans le cadre de l'évolution statutaire de la carrière des agents communaux et suite à la réussite du concours, il convient de créer un poste d'animateur territorial à temps complet.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette création de poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un poste d'animateur territorial à temps complet.

PRIME DE FIN D'ANNEE AUX AGENTS TITULAIRES

Monsieur le Maire fait part que chaque année, le personnel se voit attribuer une prime équivalente à la moitié d'un treizième mois. Par 5 voix pour, 3 abstentions et 2 non, le conseil municipal décide de reconduire cette prime dans les mêmes conditions que pour 2012 soit la moitié d'un treizième mois. Il est à noter, qu'en cas de maladie ordinaire ou longue maladie, maternité, accident du travail, le versement d'une prime qu'elle soit mensuelle, trimestrielle ou annuelle est proportionnel au temps de travail effectif (hors mis les périodes de congés payés, autorisations d'absence).

FESTIVITES ET CEREMONIES DE DECEMBRE ET JANVIER

MARCHE DE NOEL DES 7 ET 8 DECEMBRE

VENDREDI :

Installation des chalets

SAMEDI :

11h30 : Départ de chez Monsieur le Maire en calèche pour inauguration vers 12h

Distribution des tickets par deux bénévoles.

17h : marche avec l'ARPH de Crespin

20h : concert Gospel

DIMANCHE :

Apéritif concert de l'harmonie de Crespin de 12h à 13h.

MERCREDI 18 DECEMBRE

11h : inauguration des plateaux ralentisseurs

JEUDI 19 DECEMBRE

13h30 – 16h30 : goûter des enfants de l'école avec distribution de friandises

18h : cérémonie de remise des colis aux élus, personnel, et bénévoles

SAMEDI 21 DECEMBRE

A partir de 9h : distribution des colis aux Aînés

DIMANCHE 12 JANVIER

11H : vœux de la municipalité

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

BULLETIN ANNUEL

Il est en cours de rédaction. Un essai sera fait à repro-center et un autre à IFG pour comparer la qualité des photos.

CAF

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre reçue de la CAF concernant l'aide à l'investissement pour le projet de construction de la salle multifonction.

AMICALE DES PERSONNELS DU COMMISSARIAT DE CONDE/ESCAUT

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre reçue de l'amicale des personnels du commissariat de CONDE/ESCAUT qui sollicite une participation pour leur arbre de Noël.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS : SOLIDARITE AUX VICTIMES DU TYPHON HAIYAN

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre reçue du secours populaire français qui sollicite un soutien financier suite à la catastrophe du typhon Haiyan.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

Monsieur le maire donne lecture de la lettre reçue des délégués départementaux de l'éducation nationale qui sollicite une subvention.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

INAUGURATION DU TRAM

Monsieur le Maire fait part qu'il a reçu une invitation pour l'inauguration le vendredi 13 décembre.

CAVM : PLACES DE FOOTBALL

Monsieur le Maire fait part qu'il a reçu un courrier du cabinet de la présidente qui met à la disposition de la commune 30 places en tribune pour le match du 7.12.2013 (VAFC- GUINGAMP). Notre marché de Noël se déroulant à cette date, un courrier sera transmis afin de reporter cette invitation à un prochain match à domicile le 11 janvier 2014 VAFC - BASTIA.

REUNION DU CCAS

Monsieur le Maire fait part qu'il y a lieu de réunir le CCAS le samedi 14 décembre à 10h30.

INTERVENTION DE DENIS ERIC

Monsieur DENIS Eric fait part qu'il s'est rendu avec Monsieur JANIKOWSKI Jean Luc à la réunion d'arrondissement du SIDENSIAN le mardi 3 décembre. Il fait un bref compte rendu.

INTERVENTION DE CAROLE MARECHAL

Madame MARECHAL Carole fait part que dans la cour de l'école il y a des déjections canines. Plusieurs parents se sont plaints.

INTERVENTION DE DUBRULLE ISABELLE

Madame DUBRULLE Isabelle fait part qu'elle a été interpellée par des riverains concernant des problèmes d'incivilités de la part de mineurs.

INTERVENTION DE LEGGETT MARIE THERESE

Madame LEGGETT Marie Thérèse s'interroge sur la solidité des coussins berlinois.

Monsieur le Maire fait part que suite aux différentes réunions avec le maître d'œuvre et l'entreprise toutes les garanties ont été prises pour avoir une solidité maximale. C'est pour cela que le délai d'attente de 3 semaines a été respecté.

INTERVENTION DE DESCAMPS BEATRICE

Madame DESCAMPS Béatrice fait part qu'elle a rencontré monsieur Thomas DEVILAIRE concernant le festival Tandem.

Ce festival musical se déroulera du 15 janvier au 14 février et il est financé par la CAVM.

Les communes transfrontalières sont sollicitées pour accueillir ce festival (le 4, 6 ou 10 février).

Il y aurait également une intervention à l'école.

INTERVENTION DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire fait part qu'il a reçu la visite de la classe de madame Macou (Grande section de maternelle, CP – CE1). Cette rencontre s'est très bien passée.